Exclusion sociale, pauvreté, analphabétisme

Processus d'exclusion

Résumé 59

1. Le concept d'exclusion sociale 61
   1.1. Une définition 61
   1.2. Approche historique 62
   1.3. De la pauvreté à l'exclusion 65
2. Les facteurs d'exclusion au Maroc 67
   2.1. Les mutations de l'ordre social comme l'un des fondements de l'exclusion 67
   2.2. L'exclusion sociale en milieu rural 67
      2.2.1. Interdits et exclusion sociale 68
      2.2.2. L'exode rural et la nouvelle répartition démographique de l'espace 70
      2.2.3. Les causes de l'exode rural 70
   2.3. L'exclusion sociale en milieu urbain 73
      2.3.1. Les différentes formes d'exclusion 74
      2.3.2. Les facteurs d'exclusion en milieu urbain 76
3. L'analphabétisme, facteur fondamental d'exclusion 81
4. Quelles alternatives pour une reconnaissance sociale ? 84
   4.1. La société civile, comme complémentarité au rôle de l'État en tant que facteur d'intégration 84
   4.2. L'émigration des jeunes 85
   4.3. Le radicalisme religieux comme autre forme de reconnaissance sociale 86
   4.4. L'économie informelle et les petits métiers 87

Conclusion 87
Recommandations 88

MICHÈLE KASRIEL

gt7-2 57 22/12/05, 12:44:59

gt7-2 58 22/12/05, 12:45:00

Résumé

Ce document est une contribution au rapport analytique traitant des phénomènes d'exclusion sociale, de pauvreté et d'analphabétisme.

Pour ce travail, une analyse sociologique des processus d'exclusion a été privilégiée car elle permet de faire une étude comparative des phénomènes induits, le cas du Maroc devant être appréhendé par rapport à une réalité globale totale.

Pour tenter de mieux comprendre l'interaction des processus de pauvreté et d'exclusion, la dimension historique nous a paru, de ce fait, incontournable.

La société marocaine est une société en transition qui s'inscrit dans la modernité sans avoir pour autant renoncé totalement à son héritage féodal. C'est la mutation d'une société séculairement rurale et traditionnelle qui tend à devenir une société moderne et urbanisée.

Les problèmes que génèrent ces transformations seront donc étudiés en fonction de la dualité sociétale : rural traditionnel/moderne urbain parce que les termes de pauvreté et d'exclusion n'ont ni le même sens, ni les mêmes effets dans l'un et l'autre cas.

Bien qu'étudiés séparément dans leur contexte respectif, l'exclusion et la pauvreté sont des phénomènes fluctuants. Pour mieux cerner leur interaction, nous avons pris pour repère les différentes phases de l'exode rural, facteur incontournable dans l'étude des processus d'exclusion et de pauvreté, le passage d'un mode sociétal à un autre générant de nouvelles formes de solidarité mais aussi d'autres modes et facteurs d'exclusion du fait du processus de déstructuration/recomposition de la société.

Dans ce contexte, l'analphabétisme pouvant être considéré comme un facteur fondamental d'exclusion, un chapitre sera consacré à la scolarisation et à l'alphabétisation en tant que facteurs incontournables d'intégration sociale.

Malgré les efforts notables accomplis et en cours, la politique sociale de l'État n'a pu répondre aux attentes qui étaient formulées tant au niveau rural qu'en milieu urbain. Les déficits en matière d'emploi notamment, la marginalisation d'un nombre croissant d'individus, tous ces facteurs ont suscité des solutions alternatives qui ont un dénominateur commun : pour les exclus, il s'agit de subsister et d'exister en tant qu'individu à part entière.

En conclusion, on peut dire que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion concerne tous les Marocains car le Maroc est à un tournant de son histoire. C'est pourquoi toutes les institutions doivent être repensées tant au niveau de leur forme que de leur finalité.

Étant donné le nombre sans cesse croissant de population en voie d'urbanisation, il semble qu'une attention particulière doive être apportée au milieu urbain. Par urbain entendons les grandes villes mais aussi le périurbain et les villes de moyenne importance qui devraient être développées (au plan économique et socioculturel) pour endiguer l'hémorragie dont sont victimes les grands centres.

Si le rural isolé ne doit pas être laissé pour compte, les principaux investissements à envisager devraient être surtout orientés vers le désenclavement des douars afin d'en faciliter l'accès.

Exception faite des personnes âgées, pour les autres, l'émigration vers les centres urbains est un phénomène irréversible. À moyen et long terme, les douars isolés sont appelés à se vider.

Il nous semble préférable d'axer tous les efforts sur une politique de formation et d'emploi des jeunes. Ils pourront alors prendre en charge les améliorations de leurs douars d'origine.

Redonner aux jeunes Marocains espoir et confiance c'est, nous semble-t-il, l'élément fondamental pour aider efficacement au développement du Maroc.

« Une société se juge à la façon dont elle traite ses exclus »

Michel Foucault

1. Le concept d'exclusion sociale

1.1. Une définition

Au sens large du terme, l'exclusion sociale peut être considérée comme un échec de socialisation, une rupture avec le lien social, au sens où l'entend Durkheim, le lien social étant défini comme le mode structurant propre à chaque société. Comme tel, il en assure la cohésion et maintient les formes de solidarité.

Durkheim a ainsi observé deux modèles de solidarité, historiquement et spatialement marqués. La solidarité mécanique caractérise les sociétés traditionnelles alors que la solidarité organique est propre aux sociétés de la modernité.

La solidarité mécanique, organisée autour des pratiques communautaires, se fonde sur la conscience collective. Elle est l'apanage de la société rurale traditionnelle qui tend ainsi à reproduire à l'identique le modèle existant.

Contemporaine des sociétés modernes industrialisées, la solidarité organique ne s'organise plus autour d'une collectivité, elle se structure à partir d'ensembles sociaux qui ont pour principaux fondements la division sociale du travail.

La conscience collective fait place à la conscience individuelle. C'est le propre de la société urbaine où les modèles culturels sont pluriels et éclatés.

Pour analyser le concept d'exclusion au Maroc, le modèle durkheimien, en tant que référentiel, semble le plus approprié. Car, à l'intérieur du pays, les deux types de société, l'une rurale et l'autre urbaine, cohabitent toujours. Les différentes formes de solidarité y sont, de ce fait, toutes deux représentées.

Le phénomène d'exclusion tel qu'il sera étudié ici concerne davantage la société moderne, urbaine puisqu'il y est fait référence à l'individu pris isolément c'est à dire socialement détaché de son groupe d'origine. Démarche paradoxale s'il en est car si le phénomène d'exclusion est davantage une succession de cas individuels, il ne peut être appréhendé cependant que dans sa dimension macro sociale, celle de l'individu attaché/détaché d'une réalité sociale globale. Le phénomène d'exclusion en tant que fait social total se situe donc à deux niveaux qui agissent interactivement : à un niveau particulier, c'est l'incapacité d'un individu de s'intégrer dans une société donnée, à un niveau global, preuve d'un dysfonctionnement, c'est l'incapacité de cette même société d'intégrer certaines catégories d'individus considérés comme « socialement inutiles ». telles que les chômeurs, les handicapés, les enfants des rues, etc...

L'exclusion, c'est le déni de l'individu en tant qu'être socialisé, sa marginalisation par rapport à un système social qui ne lui octroie aucune place lorsqu'il est considéré comme économiquement et socialement inutile.

Si le phénomène d'exclusion produit toujours les mêmes effets : le rejet, les facteurs qui le génèrent sont

à l'inverse très variables car ils sont concomitants de l'organisation sociale, de la culture, de l'histoire et du niveau de développement d'un pays.

Ils sont de ce fait très différenciés d'un pays à l'autre. Dans les années 60, les travaux de l'école de sociologie « interactionniste », à la suite de la réflexion de G. Simmel[1] de l'école de Chicago ont permis d'appréhender, par une même analyse, différents aspects de la marginalité. Bien que diversifiés et pluriels, ils ont tous un lien commun, l'exclusion. C'est ce qui permet d'avancer que l'exclusion sociale est bien un phénomène polymorphe.

Elle peut être **volontaire** : c'est alors un refus de reconnaître les normes et les lois de la société dans laquelle on évolue : mouvements politiques ou religieux radicaux, courants philosophiques ou culturels contestataires, refus de l'idéologie dominante, etc.

Cette forme d'exclusion est essentiellement le produit des sociétés industrialisées qui ont atteint un certain niveau de développement. Elle est l'apanage d'individus qui ont la faculté et la capacité d'effectuer un libre choix : réfuter les normes et lois en vigueur dans leur pays et s'exclure délibérément ou adhérer aux orientations dominantes et s'intégrer.

L'exclusion sociale, telle que nous l'entendons le plus généralement est **subie** puisqu'elle concerne des sujets marginalisés parce que ne pouvant répondre aux normes et valeurs érigées en ordre social, que ce soit au niveau économique, idéologique ou socioculturel. C'est généralement le cas du Maroc où les principaux groupes laissés à la marge ne répondent ni au « politiquement correct » ni à « l'économiquement utile ». On peut ranger dans cette catégorie les chômeurs, les enfants des rues, les handicapés, les personnes âgées ....

L'exclusion peut donc être monétaire (plus ou moins grande insuffisance de capital économique), socioculturelle (altération des formes relationnelles et déficit en matière d'éducation et de formation), ou psychologique (problèmes liés à la santé physique et mentale tel que le handicap).

Dans les sociétés à économie de marché, elle se définit essentiellement par rapport à des critères économiques : le niveau de revenu moyen, le seuil de pauvreté ou le revenu disponible, ce dernier induisant **le domaine des choix, en** d'autres termes ce qu'un individu peut acquérir.

On comprend dès lors toute la complexité du concept d'exclusion sociale. C'est un processus en constante évolution car les principaux facteurs reconnus qui génèrent l'exclusion, à quelque niveau que ce soit (exode rural, analphabétisme, chômage, etc.), sont des phénomènes qui interfèrent de manière fluctuante dans un cadre spatio-temporel en continuelle mutation.

Pour tenter de mieux comprendre ce processus, il est donc nécessaire de l'appréhender également dans sa dimension historique car l'exclusion est un phénomène récurrent qui traverse l'histoire.

1.2. Approche historique

« Le présent n'est pas seulement le contemporain, il est aussi un effet de l'héritage et la mémoire de cet héritage nous est nécessaire pour comprendre et agir aujourd'hui » fait remarquer Robert Castel[2]. Pour comprendre le présent il est donc essentiel de faire référence au passé et à l'histoire car les différentes perceptions de la pauvreté et de l'exclusion à travers les siècles contribuent à mieux cerner l'origine des problèmes actuels.

Depuis quelques décennies, l'exclusion est souvent perçue comme la forme contemporaine de la pauvreté. C'est ce qu'affirmait déjà Secrétan en 1959[3] lorsqu'il définissait les pauvres comme des personnes

1. George SIMMEL *Les Pauvres* Quadrige/PUF mars 2002.
2. Robert CASTEL *Les métamorphoses de la question sociale* Fayard 1995.
3. Pierre SECRETAN *Sens et non sens de la pauvreté* 1959.

en marge de la société. *« Ils sont de notre monde sans en être. »* Cette théorie, bien que partiellement fondée, semble cependant par trop réductrice car il peut y avoir pauvreté sans exclusion et vice versa.

L'organisation sociale de certains pays peut en effet être excluante sans qu'il y ait un lien causal avec la pauvreté. C'est le cas de l'Inde où prédomine toujours le système de caste qui est à lui seul facteur d'exclusion.

Bien que l'approche de la pauvreté en Occident se soit progressivement transformée pour aboutir à sa forme actuelle, certaines valeurs transcendent les pays et sont « immuables ». Il en est ainsi de la représentation de la pauvreté associée à humiliation et indignité.

Si la pauvreté n'implique pas nécessairement l'exclusion, comme c'est le cas en Occident, elle est universellement associée à l'humiliation et l'indignité..

L'approche théologique du Moyen Age exaltant la pauvreté aurait cependant pu laisser penser qu'à une certaine époque la pauvreté était considérée comme vertu. Mais une lecture plus approfondie des ouvrages de cette époque montre qu'il y a deux visions et interprétations de la pauvreté.

Il y a la pauvreté appréhendée en tant que **valeur spirituelle** : les pauvres sont les élus de Dieu, ils en sont les plus proches. Comme tels, ils présentent une utilité pour les riches car ils sont leurs « intercesseurs » auprès du Divin. Les aumônes qu'ils distribuent participent du salut de leur âme. C'est de cette époque que datent les associations caritatives et les hospices pris en charge et administrés par l'Église. Ils fonctionnaient grâce aux dons des élites nobles et bourgeoises.

La notion de rachat des péchés est commune aux trois religions monothéistes. Elle est en usage dans la religion musulmane sous la forme de zakat, aumône obligatoire également pratiquée au Maroc.

Cependant il y a une autre représentation de la pauvreté, moins valorisée et moins altruiste. Outre la pauvreté en tant que valeur spirituelle qui loin d'être excluante, sublime et transcende l'individu, il y a la pauvreté **matérielle et physique,** stigmatisante pour les individus qui en sont victimes puisqu'elle les relègue aux marges de la société.

C'est cette misère physique décrite par B. Geremek[1] qui est, quant à elle, porteuse d'exclusion : Les pauvres sont ségrégués, répartis en deux catégories, les bons et les mauvais pauvres. La notion de contrôle social, associée à la pauvreté apparaît dès le Moyen Age. Il y a les pauvres méritants parce que malades ou privés momentanément de moyens d'existence et il y a les pauvres malhonnêtes qui sont des personnes valides mais qui préfèrent mendier et voler plutôt que de travailler. Ceux-là n'ont aucun droit et doivent même être surveillés car potentiellement fauteurs de trouble.

C'est ainsi qu'en Angleterre, depuis le XV^e^ siècle toutes les populations errantes doivent être munies d'une lettre de route limitant et contrôlant leurs déplacements.

Dans l'inconscient collectif se forge alors une représentation de la pauvreté : elle est humiliante. Le pauvre est sans dignité, dépendant, et comme tel, il doit être exclu d'une société à laquelle il ne mérite pas d'appartenir.

Cette image est renforcée au XV^e^ et XVI^e^ siècles lorsque, en Europe, la masse de pauvres va déborder les capacités de gestion de l'Église. À la suite des guerres et famines successives, un désordre social va être occasionné par des bandes d'individus, sans travail et sans toit, qui sillonnent les routes généralement en quête de rapines.

C'est pourquoi, pour éviter tout désordre on enferme les pauvres ou on les oblige à s'éloigner des villes sous peine de sanctions.

On peut noter avec intérêt que quatre siècles plus tard, cette pratique est toujours en vigueur, puisque dans les années 95, en France, certaines municipalités (La Rochelle, Pau...) jugent les mendiants indésirables

1. Bronislaw GEREMEK *La potence ou la pitié* Gallimard 1987.

et les font expulser. Dans son ouvrage[1], Philippe Sassier affirme qu'à la même époque, la décennie 90, on trouve ce même phénomène en Russie et au Japon. Universalité de l'approche effectivement puisque au Maroc, à la même période, on trouvait ce phénomène à Casablanca lorsqu'on reléguait au centre El Ank les personnes jugées indésirables tels que mendiants, prostituées, enfants des rues, aliénés. ...

Ce sentiment d'inutilité publique va perdurer jusqu'au XVII[e] siècle, période à laquelle le rapport aux pauvres va se modifier définitivement. Les pauvres jusqu'à présent bannis et exclus vont progressivement être insérés dans les sociétés où ils vont avoir leur utilité. Ils vont être introduits dans le circuit économique par le travail. En effet, les pauvres « méritants » issus des classes paysannes, laborieux jetés sur les routes suite à des famines ou des épidémies vont servir de réservoir de main d'œuvre aux manufactures naissantes. Le travail est alors érigé en vertu et en ordre moral. Il est source de « rédemption ».

Comme le fait remarquer Philippe Sassier dans le même ouvrage, cette idéologie nous ramène aux débats contemporains sur les politiques d'emploi et les politiques sociales qui considèrent que le travail est une des formes les plus efficaces et les plus efficientes de lutte contre le désordre social et l'anarchie. Cette analogie est confortée par l'article d'Anne Daguerre[2] publié dans le Monde Diplomatique de juin 2005 « Au travail, les pauvres » dans lequel elle montre que les politiques d'activation (motivations financières liées à l'aide sociale) visent à remettre les exlcus au travail sans tenir compte de leurs qualifications.

À partir du XIX[e] siècle, à l'avènement de l'ère industrielle, la pauvreté et l'exclusion sont plus aisément repérables car elles sont en rapport direct avec la division sociale du travail. Le pauvre n'est plus le mendiant ou le gueux, c'est le « travailleur », socialement intégré lorsqu'il est économiquement utile, exclu lorsqu'il n'est plus productif. De ce fait il vit toujours dans un état d'extrême précarité, à la merci du chômage et de la maladie.

Au Maroc, malgré les efforts entrepris par l'État, le déficit en couverture sociale confine les travailleurs dans cet état d'extrême précarité et vulnérabilité.

C'est ce qui peut expliquer, pour partie, que dès les années 60, la population du Maroc « inutile »[3] (régions de montagne et d'oasis notamment) soit devenue un réservoir de main d'œuvre pour les pays industrialisés du Nord tels que la France, l'Italie, les Pays-Bas. En effet, jusqu'à ces dernières années le Maroc rural isolé, ne faisant pas partie des axes de développement prioritaires a été délaissé par l'État car ne présentant pas un intérêt particulier pour l'économie de marché. Seules les zones à culture intensive ont été développées dans le cadre de la politique économique imposée par le PAS, mais aussi pour servir les intérêts des gros propriétaires terriens.

Si bien qu'à partir des années 80, cette politique de développement à deux vitesses a favorisé l'émigration. Dans ce contexte, devenus improductifs dans leur pays où ils vivaient en quasi-autarcie, les migrants, issus pour la plupart du rural isolé acquièrent, en allant travailler à l'extérieur, la reconnaissance sociale qui leur était préalablement refusée au niveau national, leur apport en devises participant très largement à l'équilibre budgétaire du pays.

Cependant, depuis les années 90 environ, l'exode rural s'est transformé. Il est devenu un phénomène majoritairement interne de déplacement massif et unilatéral de population du rural vers l'urbain (à de rares exceptions près pour le Nord où les cultures de rente sont consommatrices d'une main d'œuvre saisonnière essentiellement féminine recrutée dans les villes avoisinantes.)

Or, en 2005, force est de constater que le processus d'urbanisation, qui va sans cesse en s'accélérant, déborde tout contrôle si bien que ces déplacements massifs de population deviennent une menace pour l'ordre social établi eu égard aux profonds bouleversements sociaux qu'ils entraînent.

1. Philippe SASSIER *Du bon usage des pauvres* Fayard 1990.
2. Anne DAGUERRE est chercheuse à l'Université du Middlesex à Londres.
3. Le terme de Maroc inutile employé par le maréchal Lyautey a perduré jusqu'à ces dernières années.

Actuellement et malgré les efforts entrepris, aussi bien par l'État que par la société civile, le Maroc se trouve dans l'incapacité de faire face aux problèmes cruciaux que posent le déficit d'emplois, d'infrastructures de base, l'habitat insalubre, autant de facteurs qui se traduisent notamment par l'accès inégal à la scolarisation et à la santé, points qui seront développés ultérieurement.

Du fait de l'urgence des mesures à mettre en place, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion est devenue un axe d'intervention prioritaire pour l'État à laquelle doivent participer tous les citoyens, la Société Civile et le secteur entreprenarial. Sa Majesté Mohammed VI l'a nettement exprimé dans son dernier discours..

1.3. De la pauvreté à l'exclusion

Définir le rapport pauvreté/exclusion présente un caractère quelque peu arbitraire parce qu'influencé nécessairement par des choix de modèles de société.

L'approche ou plus exactement les approches qui sont faites de la pauvreté sont plurielles puisqu'elles s'inspirent des différentes théories économiques en vigueur. Elles seront uniquement mentionnées ci-dessous afin de pouvoir mieux appréhender l'ambivalence du rapport pauvreté/exclusion puisque l'aspect économique de la pauvreté n'est plus seul pris en compte. En effet, suite à l'échec des théories « classiques » et afin de susciter une nouvelle réflexion, de nombreuses conférences internationales ont été initiées (Copenhague, Porto Allegre etc...) à partir desquelles, tant au Nord qu'au Sud, un nouveau concept de développement est actuellement opérationnalisé. Sa principale originalité est qu'il privilégie l'épanouissement de l'individu, condition sine qua non d'un développement durable

Globalement les théories économiques peuvent être classées en deux courants.

L'un utilitariste ou welfariste est généralement utilisé par les économistes des institutions internationales et les directions des statistiques des pays concernés.

Dans ce courant, les théories se basent sur un certain indicateur de bien-être, de niveau de vie. Elles sont, par construction très liées aux théories micro économiques classiques.

L'autre courant, multidimensionnel, se fonde sur une analyse plus sociologique. Il est de ce fait plus complexe.

La théorie la plus importante de ce courant est celle de L'École dite des *« besoins de base ».* Une autre école de ce même courant est celle dite « *des capacités et des fonctionnements »*, conduite par A. Sen. Un « *minimum social »* est identifié et accepté par la société dans son ensemble. Selon Amartya Sen[1] (1987), « le bien-être, c'est être bien nourri, être en bonne santé, être bien éduqué ». Schématiquement, la valeur du niveau et des conditions de vie est plus importante que la possession des biens..

Ce rappel très succinct des principales théories économiques (largement développées par Touhami ABDELKHALEK[2] dans son rapport sur la pauvreté) a pour seule finalité de montrer combien les deux concepts de pauvreté et d'exclusion se trouvent toujours directement ou indirectement imbriqués

En Europe, le terme d'exclusion sociale fut initialement reconnu et émergea en tant que concept dans les année 70 lors de la parution du livre de René Lenoir « Les exclus » (1974)[3]. Il fut l'un des premiers semble-t-il qui exprima clairement l'incapacité de l'économie capitaliste à intégrer des groupes fragilisés aussi bien au plan physique et mental (handicapés moteurs ou mentaux) que psychologique et social (femmes et enfants

1. Amartya SEN, *Un nouveau modèle économique* 1987.
2. Touhami ABDELKHALEK est enseignant chercheur à l'INSEA à Rabat.
3. Robert. LENOIR *Les exclus, un français sur dix* Le Seuil, Paris 1974.

en situation difficile, analphabètes). « *Dire qu'une personne est inadaptée, marginale, ou asociale, c'est constater que dans la société.....cette personne, en raison d'une infirmité physique ou mentale, de son comportement psychologique ou de son absence de formation, est incapable de pourvoir à ses besoins, ou exige des soins constants, ou représente un danger pour autrui, ou se trouve ségréguée soit de son propre fait, soit de celui de la collectivité », n'*a pas de place dans la société.

On se trouve donc confronté à deux logiques : celle qui procède de comportements discriminatoires avec pour solution l'enfermement ou l'expulsion des « indésirables » et celle qui résulte de processus d'intégration par l'accès au travail et à l'instruction.

Au Maroc, le terme d'exclusion sociale, tout comme celui de pauvreté a été très largement utilisé dans les discours institutionnel et politique, au début des années 90, à travers les publications des rapports du PNUD et de la Banque Mondiale qui soulignaient les carences internes de la politique sociale. Carences qui trouvaient une explication globale et globalisante à travers les mesures mises en place dans le cadre de la politique extérieure et du PAS en particulier. Ces mesures avaient contribué à ce que la politique sociale soit reléguée au second plan.

Il est important toutefois de bien dissocier ces deux phénomènes car la pauvreté peut ne pas être facteur d'exclusion ; il y a bien d'autres causes que la pauvreté à l'exclusion même si certaines de ces formes ont non seulement des liens entre elles (handicap, chômage, logement, analphabétisme). Certains exclus ne sont pas nécessairement pauvres mais appartiennent à des groupes socialement, idéologiquement ou culturellement discriminés.

Concernant la pauvreté, au Maroc, les seuls chiffres officiels disponibles se fondent sur une approche utilitariste et welfariste qui se réfère à la dépense de consommation par personne, soit à une mesure monétaire. Or, la moyenne de consommation par personne introduit la notion de relativité de la définition du seuil de pauvreté d'un pays à l'autre.

Définir l'exclusion et la pauvreté par les seules capacités économiques de l'individu semble par trop réducteur et renvoie, à priori, à un choix annoncé de type de société qui n'est pas celui adopté par le Maroc où une place de plus en plus grande est faite au développement humain durable

L'INDH est le modèle destiné à promouvoir un développement durable qui réduise les inégalités.

Il se caractérise par trois points principaux :

- mise à niveau des quartiers les plus défavorisés : périurbain et rural isolé au plan des infrastructures de base ;
- promotion des activités génératrices de revenu qui endiguent le chômage des jeunes ;
- assistance aux personnes en situation de grande vulnérabilité.

C'est donc à la fonction sociale de l'exclusion, et aux facteurs qui la génèrent, qu'il faut davantage s'attacher tout en tenant compte des spécificités inhérentes à la société marocaine, c'est à dire sa dualité.

2. Les facteurs d'exclusion au Maroc

2.1. Les mutations de l'ordre social comme l'un des fondements de l'exclusion

Dans un espace de temps historiquement très limité, l'urbanisation pléthorique et, par voie de conséquence, anarchique du pays a bouleversé son organisation spatiale modifiant du même coup les rapports humains.

Si en 1960 plus de 70 % de la population marocaine vivait en zone rurale, moins d'un demi-siècle plus tard, en 2004, 55 % de la population est urbanisée. Or, ce phénomène va en s'accentuant : il est prévu qu'en 2012, 64 % de la population marocaine vivra dans l'espace urbain ou périurbain ; ce qui signifie qu'en 60 ans environ, l'occupation de l'espace s'est pratiquement inversée.

De tels déplacements de population soulèvent nécessairement des problèmes à quelque niveau que ce soit :

- *au plan matériel* avec le déficit d'emplois, le manque de logements, l'insuffisance des infrastructures de base (eau, électricité, voirie, écoles et centres de santé... pour ne citer que les plus fondamentaux) ;
- *au plan socioculturel* : au cours de cette dernière décennie principalement, nombre de familles ont changé de lieu de résidence, passant sans transition d'un mode de vie rural à un mode de vie urbain. L'adaptation à un nouvel environnement physique s'est accompagnée d'une adaptation obligée à un nouvel ordre social, politique, économique et socioculturel. Car ces deux espaces ne sont régis ni par les mêmes valeurs ni par les mêmes normes.

Les formes d'entraide et de solidarité, ancrages de la société rurale se délitent, laissant des individus désemparés face à une nouvelle organisation sociale qui génère d'autres formes relationnelles et des modèles comportementaux différents. Le nouvel arrivant ou la nouvelle arrivante se trouve confronté à d'autres normes et règles qui lui sont inconnues.

Il est et se sent marginalisé, vivant en étranger dans une société qui, pour être sienne, ne le reconnaît pas pour autant. Ce sentiment d'étrangeté est d'autant plus fort que les sociétés rurales traditionnelles sont rarement excluantes vis à vis de leurs membres. Il y a des facteurs d'exclusion mais ils sont implicites, du fait que les normes et valeurs en vigueur sont totalement intériorisées et maîtrisées.

Dans ces conditions, il est évident que la transition mal négociée d'un type sociétal à un autre ne fait qu'accélérer et amplifier les phénomènes d'exclusion. Leurs mécanismes sont à repérer dans l'interaction de deux modèles sociétaux lorsqu'il y a un déséquilibre entre les modèles proposés de part et d'autre.

L'analyse du phénomène, dans l'un et l'autre cas, devrait permettre de mieux en appréhender le processus.

2.2. L'exclusion sociale en milieu rural

Au Maroc, la société traditionnelle rurale peut être représentée par une série de cercles concentriques qui sont, du plus élargi au plus proche : la confédération, la tribu, la fraction, l'ighs, la famille élargie qui vit sous le même toit. Les règles et normes qui la régissent ont pour principale finalité d'assurer la reproduction et la

survie du groupe en maintenant sa cohésion par le rejet de tout élément extérieur qui n'est pas rattaché au groupe.

C'est la solidarité entre les familles ou les groupes qui est garante de la reproduction et de l'ordre social.

On peut parler ici de solidarité mécanique puisqu'il y a reconduction du modèle établi.

Comme ce modèle fonctionne dans une logique d'auto reproduction et d'auto production, pour assurer sa survie, il est donc parfaitement « balisé », par des interdits notamment.

2.2.1. Interdits et exclusion sociale

Bien que les termes d'interdits et d'exclusion aient tous deux une connotation coercitive et de sanction, ils n'ont en aucun cas la même finalité. Les interdits sont collectivement intériorisés et implicitement acceptés, l'individu n'existant pas en tant qu'entité mais uniquement comme élément d'une collectivité que ce soit la famille, au sens le plus restreint, la fraction ou la tribu. Car, à l'inverse de l'exclusion ils sont généralement garants de la cohésion et de l'équilibre de la société traditionnelle et, comme tels, inscrits dans la mémoire collective.

Le refus de solidarité, sous quelque forme que ce soit de même que faillir au sens de l'honneur sont, à ma connaissance, les rares facteurs d'exclusion.

Les systèmes d'alliances scellés le plus souvent par des mariages entre groupes ou familles sont un des ciments de la cohésion sociale, le garant de leur pérennité. C'est ainsi que l'on peut trouver des interdits de mariage entre deux fractions d'une même tribu qui se fondent sur le principe endogamie/exogamie comme facteurs d'équilibre. Il en est pour preuve la célèbre légende des lacs d'Isli et de Tislit (le fiancé et la fiancée) dans la région d'Imilchil, dans le cœur du Haut Atlas Central.

Ce même interdit concerne également certains groupes ethniques jugés inférieurs. C'est le cas des harratines, descendant d'anciens esclaves qui exercent des métiers qui leur sont réservés tels que ceux de potiers et de forgerons considérés comme dégradants, ils sont néanmoins intégrés et sous la protection de la tribu par « tada ».

Jusqu'en 1980 environ, ils ne pouvaient se marier qu'entre eux, mais comme ils acquièrent un poids économique, cet interdit est en train de disparaître très lentement, exception faite de certaines provinces du Sud (Goulmima, Rissani).

Bien que contraignant, l'interdit est en même temps sécurisant car lorsqu'il y a faute puis sanction, elle est collective et rejaillit sur toute la communauté (qui peut être selon la nature de la faute de l'ighs, la fraction ou même la tribu). Afin qu'ils ne soient pas transgressés, ces interdits sont érigés en tabou et comme tels intransgressibles car, s'exclure de sa tribu c'était perdre toute existence légitime.

Cette société qui, de l'extérieur, semble très démocratique parce que sans contrôle apparent est de fait très coercitive car elle oblige à une autocensure permanente, chaque individu vivant continuellement sous le regard du groupe.

On comprend d'autant mieux le sentiment de vide et d'isolement que peut éprouver un individu brutalement coupé de ses repères.

A. Une exclusion ontologique et sexuée

Il existe cependant une exclusion ontologique (relative à l'être, indépendamment des déterminismes) et sexuée puisque, jusqu'à présent, les femmes n'ont pas accès aux formes apparentes de valorisation : les armes, les outils mécaniques (la femme ne dispose que de sa faucille), le troupeau et tout ce qui a trait à la commercialisation et à la monétarisation, y compris les produits provenant du travail des femmes comme les tapis, sont du domaine exclusivement masculin. Mais ce comportement n'est pas spécifique à la société rurale.

L'accès à la terre est également discriminatoire.

De même au plan de l'instruction, jusqu'à ces dernières années, il était mal perçu socialement d'envoyer sa fille à l'école car la scolarisation ne préparait pas la fillette à son futur rôle de femme, à savoir la procréation, les travaux des champs et les tâches domestiques. Faire des études était alors un facteur d'exclusion car, si une fille « instruite » revenait au douar à la fin de ses études, elle ne pouvait prétendre épouser un homme du village. Elle était hors normes donc potentiellement dangereuse dans le cadre de la reproduction sociétale. Elle outrepassait le cadre de sa fonction première, celui de la procréation.

Et même dans ce cas, pour qu'elle soit valorisée dans sa fonction procréatrice, c'est la naissance d'enfants mâles qui permet à la jeune femme d'acquérir une place légitimée dans la société. Les jeunes garçons sont, quant à eux, socialement reconnus dés qu'ils sont circoncis. Ils ont alors accès à la Umma et passent de la société des femmes à celle des hommes.

Seules les femmes plus âgées ont un pouvoir en tant que mères qui se traduit généralement par un rapport castrateur à leurs fils.

Ce type de rapport peut s'expliquer aisément par la division sexuelle de la société qui engendre nombre de frustrations chez les femmes tout au long de leur vie. Or, les seuls hommes auxquels les femmes ont un libre accès sont leurs fils. Elles usent alors, en toute liberté et en toute impunité, de leur pouvoir qu'elles exercent sur les autres femmes de la maisonnée, quand on pense au rapport généralement conflictuel qu'elles entretiennent avec leurs belles-filles.

Il semble cependant que cette discrimination sexuelle soit toute relative car dans la société rurale traditionnelle, c'est l 'équilibre sexué des rôles et fonctions homme/femme qui est l'un des garants de l'ordre social.

B. la complémentarité des rôles hommes/femmes : un indicateur pertinent de l'ordre social

Jusqu'à l'Indépendance, les hommes eurent une fonction défensive à assurer alors que, de manière complémentaire, les femmes assumaient la fonction éducatrice et nourricière.

Les hommes assuraient les gros travaux ponctuels (labours, battages, commerce) et les femmes toutes les tâches récurrentes (soin des enfants, des animaux, tâches domestiques...).

À l'Indépendance, avec la constitution d'un État fort et centralisé, les hommes furent dépossédés de la fonction défensive qu'ils exerçaient lors des guerres tribales, en période de siba ou sous le protectorat. Toutefois les femmes ont continué à assumer les mêmes tâches, ce qui a provoqué un déséquilibre patent au sein de la société. C'est ce qu'exprimait un vieux monsieur d'un douar de l'Atlas central lorsque dans les années 80 il commentait : « Autrefois on défendait notre douar, nos familles, nos femmes et nos enfants. Maintenant on n'a plus rien à défendre mais on n'a pas su retrouver une vraie place. » [1]

Cette atteinte à un ordre institué peut expliquer, pour partie, qu'en 1975, lors de la Marche Verte, il y eut, dans l'armée, un enrôlement massif de ruraux et particulièrement des montagnards. On peut penser que, pour eux, c'était une redéfinition de leur rôle de guerrier en terme de prestige et d'honneur.

Bien qu'un glissement sémantique se soit opéré, on peut, de la même manière, expliquer la première migration internationale des hommes dans les années 60. La forme de valorisation, de guerrière étant devenue économique, elle est symbolisée par d'autres signes, plus ostentatoires, qui signifient une réussite matérielle (voitures, produits de consommation diverse) et l'accès à un mode de vie différent. La construction de maisons dans leur douar d'origine fait également sens, car pour eux, c'est signifier par un lien maté-

1. Michèle KASRIEL *Libres femmes du Haut-Atlas*? Lharmattan 1989.

riel et visible l'appartenance à leur groupe familial et tribal originel. De même que l'aide matérielle qui est généralement apportée à la famille leur confère un certain statut en même temps qu'une reconnaissance familiale et sociale.

Pour les femmes, ces nouvelles valeurs ont une connotation négative dont elles ne sont généralement pas conscientes car la prise en compte du salariat dans les nouvelles représentations symboliques les dépossède d'une identité et d'un pouvoir fondés sur leur force de travail. En effet, avec l'introduction du salariat, dont les femmes sont exclues, leur force de travail ne suffit plus à leur assurer une reconnaissance sociale, leur identité se construit alors à travers celle de leur mari.

2.2.2. L'exode rural et la nouvelle répartition démographique de l'espace

Depuis l'Indépendance, la paupérisation croissante du milieu rural s'est manifestée par un exode massif. Toutefois ce déplacement pléthorique de population ne s'est pas effectué de manière linéaire. Il s'est déroulé par phases successives et a pris, selon les périodes, des formes différentes.

2.2.3. Les causes de l'exode rural

Elles sont d'ordre multiple :

- *Économique :* la répartition inégale des investissements publics et privés entre les différentes régions profite aux gros propriétaires fonciers uniquement, le rural isolé n'étant pas, à l'époque, une priorité de l'État. Sa présence était beaucoup plus d'ordre administratif et sécuritaire.
- *Climatique :* les cycles de sécheresse plus ou moins prolongés depuis les années 80.
- *Culturel* : le poids de la structure familiale patriarcale. Il y a souvent un conflit de génération qui se traduit, dans la majorité des cas, par le refus du chef de famille à moderniser sa petite exploitation, surtout dans les zones les plus défavorisées, (oasis ou haute montagne) ou à changer ses pratiques culturales. Cette résistance au changement est, paradoxalement plus marquée dans les périodes de crise où toute innovation est perçue comme un facteur déclenchant de déséquilibre. Cette politique de stagnation provoque une diminution des revenus de l'exploitation accentuant davantage la paupérisation de la famille pour qui le départ du douar devient une nécessité vitale, la condition même de survie.
- *La barrière de la langue :* qui isole davantage encore les zones berbérophones, souvent les plus démunies.
- *Démographique :* le taux de natalité est toujours très élevé dans les régions les plus déshéritées, le chiffre officiel est de 4,25 enfants par famille en milieu rural. De plus, il y a une diminution très sensible du taux de morbidité due à une bonne couverture vaccinale sur l'ensemble du territoire.
- *Le déficit des infrastructures* de base : la difficulté d'accès de la population aux différents services de base (santé, scolarisation principalement) ; même si un effort a été fait en ce sens dans les zones les plus défavorisées.
- *Symbolique : les* modèles extérieurs et urbains véhiculés par les migrants sont de plus en plus présents et s'imposent dans les campagnes comme un nouveau mode de vie incontournable et pour beaucoup, le seul souhaitable. C'est la quête d'un ailleurs plus favorable, pour les garçons principalement et pour les filles c'est le souhait d'un mariage hors du douar, avec un mari salarié en ville.
- *Social :* le désengagement de l'État en tant qu'employeur privilégié a une conséquence directe sur la scolarisation, dans le milieu rural notamment : les licenciés ne sont plus recrutés par l'État dans l'Administration et les Ministères si bien que les parents ne voient plus la nécessité d'envoyer leurs fils à l'école car le rapport école/ascension sociale/assurance vieillesse ne fonctionne plus. De plus lorsqu'ils

reviennent au douar, les jeunes diplômés chômeurs se réadaptent difficilement à leur milieu d'origine. La migration devient alors leur seule alternative. Il s'ensuit une diminution du taux de scolarisation en milieu rural notamment.

Il est intéressant de constater que les différentes phases migratoires ont produit des effets très différents, antinomiques parfois. Il en est ainsi des deux premières par rapport à la troisième.

Les deux premières phases de l'exode rural : un régulateur socio-économique

Pour les deux premières phases, l'émigration vers l'Europe essentiellement (France, Allemagne, Italie, Hollande) a eu globalement des effets positifs et stabilisateurs.

Elle a été un régulateur socio-économique qui a permis de compenser la paupérisation croissante des campagnes par un apport financier venu de l'extérieur et de retenir ainsi une partie de la population, attachée à son mode de vie et à sa terre.

La main d'œuvre excédentaire, majoritairement non qualifiée s'est exilée puis est rentrée (pour la plupart) investir dans son pays d'origine (petits commerces, maisons) ce qui a procuré un double bénéfice : social et économique.

Phase I - 1960-1973 : Exode volontaire et recrutement local

Dans les années 60, quitter son douar pour aller travailler à l'extérieur était implicitement considéré comme humiliant et déshonorant.

De 1963 à 1973, on peut considérer que cette première vague d'exode rural (300 000 environ) fut la première rupture apparente qui se soit produite depuis le Protectorat dans la société traditionnelle car elle généra d'autres formes de valorisation. Au sens de la bravoure et de l'honneur, fondements de la société traditionnelle, se sont superposées de nouvelles représentations symboliques matérialisées par des signes apparents de richesse (voitures, vêtements, appareils ménagers)... credo de l'ordre marchand.

Ce changement est d'autant plus significatif que, jusqu'à cette période, être pauvre n'était pas pénalisant, car à travers les différents systèmes de solidarité en vigueur, l'ensemble du groupe familial ou villageois prenait en charge les plus démunis : veuves, orphelins ou vieillards sans famille.

Phase II - 1973/1990 : Exode volontaire et migration saisonnière

Bien que les frontières aient commencé à se fermer, cette seconde phase procède de la même dynamique que la précédente mais prend des formes différenciées puisque les migrations sont pour la plupart, plutôt saisonnières ou induites par le regroupement familial.

Dans ses deux premières phases, l'émigration peut donc être considérée comme un régulateur socio-économique.

Économique : les fonds provenant des émigrés représentent la plus grande source de devises du pays, avant le tourisme et les phosphates.

Social : l'émigration permet à des individus sans travail dans leur pays et comme tels reconnus socialement inutiles, d'avoir droit de « cité ». En s'expatriant, ils acquièrent une place au sein de leur société. Actuellement cette reconnaissance sociale leur est signifiée notamment par l'accueil qui leur est réservé quand ils rentrent dans leur pays, en période de vacances notamment (banderoles dans les aéroports, accueil personnalisé dans les ports).

Phase III - Migration interne, un dérégulateur socio-économique

Depuis le milieu de la décennie 90, la nouvelle partition de l'espace rural/urbain due à un exode rural massif a entraîné des bouleversements profonds au sein de la société marocaine.

Si l'effectif de la migration interne, du rural vers l'urbain est évalué à 67.000 personnes en 1960, on estime à 229.600 environ le nombre de migrants en 2004.

Elle touche principalement des familles et des personnes des deux sexes, majoritairement analphabètes.

Cette troisième phase, de loin la plus importante et la moins étalée dans le temps a un effet inverse à celle des deux autres, elle n'est plus un régulateur socio-économique mais un « déstabilisateur » car les grandes villes ou le périurbain qui sont leur point de chute ne peuvent « absorber » ce flux croissant de personnes sans qualification professionnelle et sans emploi pour la plupart, et qui ne disposent d'aucun moyen pour se loger.

C'est donc une population très vulnérable et à risque car malgré les efforts conjugués de l'État, de la Société Civile, des Organisations et Coopérations Internationales, les infrastructures, les services sociaux de base et les structures d'accueil ne peuvent couvrir l'ensemble des besoins vitaux de cette population.

À ce niveau d'analyse, lorsqu'on emploie le terme de milieu rural, il semble nécessaire de préciser ce concept de ruralité car il n'implique pas pour autant la notion d'homogénéité.

L'espace rural est fractionné en zones à productivité variée ce qui implique des niveaux de développement différents. Il n'y a pas de commune mesure entre le rural situé en bordure de la Côte Atlantique ou en région de plaines (Tadla, Chaouia, etc.), sur ou à proximité d'axes à grande circulation et le rural isolé du Haut Atlas ou des oasis.

Dans un cas on se trouve en présence de la grande propriété où prédomine l'économie de marché alors que dans l'autre cas prévaut toujours une économie d'autosubsistance qui est devenue une économie de non-subsistance.

Bien que ces différentes formes de ruralité produisent toutes deux une paupérisation croissante de la population, le rapport exclusion/pauvreté y est différent :

En milieu rural isolé, c'est la pauvreté qui est prédominante, l'exclusion étant peu fréquente. Les causes en ont été répertoriées précédemment. Bien que pauvre, les repères subsistent : on est toujours le fils de, de la famille de ...

Dans le milieu rural où prédomine l'économie de marché, il y a exploitation d'une masse salariée des deux sexes qui est souvent déplacée, hors de son lieu d'origine donc isolée. Sous payée, sans sécurité d'emploi et sans couverture sociale elle vit dans des conditions d'insalubrité et de précarité identique à celle rencontrée en milieu urbain dans le secteur entreprenarial.

C'est le cas du Nord notamment où il existe, à ma connaissance, le seul phénomène inversé de migration de l'urbain vers le rural. La migration est localisée et s'inscrit dans un cadre particulier, celui de la culture du cannabis et du maraîchage en tant que culture de rente.

C'est essentiellement une migration saisonnière féminine :

- pour le travail et la récolte du cannabis (main d'œuvre du Moyen Atlas surtout) ;
- pour les cultures maraîchères, l'arachide, les fraises et les agrumes dans la région du Loukkos et du Drader où les femmes viennent des villes avoisinantes telles que Larache, Ksar el Kebir, etc. C'est une main d'œuvre composée de jeunes filles mais surtout de veuves, de divorcées, de mères célibataires ayant une famille à charge et qui sont, pour la plupart, dans l'incapacité de subvenir à l'éducation de leurs enfants.

Comme la demande en main d'œuvre saisonnière est de plus en plus importante eu égard à l'extension du marché, le recrutement se fait dans les zones urbaines de plus en plus éloignées. Selon la distance qui les sépare de leur lieu de résidence familiale, les femmes peuvent être absentes de chez elles, soit pour toute la saison soit pour des périodes plus courtes. C'est généralement leur mère qui garde les enfants. Dans certains cas, lorsqu'elles habitent loin de leur lieu d'embauche et qu'elles n'ont personne pour s'occuper de

leurs enfants, elles les déplacent avec elles. Ils ne sont généralement pas scolarisés car elles ne peuvent pas subvenir aux frais de scolarisation. Leur salaire journalier est d'environ 30 dh et elles travaillent uniquement en fonction des conditions climatiques.

C'est une population doublement vulnérable parce que d'une part, elle est sous payée, sans aucune garantie de salaire minimum et d'emploi, sans couverture sociale. D'autre part, les femmes qui font ce travail sont socialement déconsidérées car facilement assimilées à des prostituées. Elles sont d'ailleurs très souvent les otages sexuelles des contremaîtres qui profitent de leur pouvoir discrétionnaire au niveau de l'embauche.[1]

Dans ce contexte il y a pauvreté mais également exclusion. Les mécanismes en sont facilement repérables.

C'est donc une population qui est d'autant plus marginalisée que nombre de femmes sont issues d'autres régions donc isolées et sans famille. Le lien social, propre au milieu rural, qui pourrait, en les protégeant, les rattacher à leur groupe d'origine est donc rompu.

Isolées socialement, affectivement et culturellement, elles vivent, ainsi que leurs enfants, dans un état d'extrême précarité.

Cette population est très difficilement quantifiable car c'est une main d'œuvre mouvante et saisonnière, non déclarée, pour la plupart, et qui par conséquent échappe à toute visibilité.

Une étude les concernant pourrait, dans un premier temps, recenser l'importance de ce groupe social totalement marginalisé et particulièrement vulnérable puisqu'il s'agit des populations déjà fragilisées : les femmes (souvent des femmes abandonnées ou des mères célibataires) et leurs enfants.

En résumé, force est de constater que le déplacement pléthorique et anarchique d'une population rurale vers les grands centres urbains, contribue très largement au dysfonctionnement social, provoquant une urbanisation à marche forcée qui se traduit, jusqu'à présent par l'asphyxie progressive et la dégradation physique et socioculturelle des grandes villes.

2.3. L'exclusion sociale en milieu urbain

Au Maroc, l'exclusion sociale est un phénomène essentiellement urbain, puisque les facteurs qui la produisent massivement sont constitutifs de bouleversements sociétaux occasionnés par un exode rural exponentiel.

L'analyse détaillée de ces facteurs devrait permettre de mieux repérer les formes et les facteurs d'exclusion qui sont actuellement les plus visibles.

Le passage d'un mode sociétal à un autre a généré deux modes de fonctionnement très différents. Le lien social qui assurait la cohésion de la société rurale traditionnelle s'est progressivement délité sans que de nouvelles formes de solidarité aient pu s'instaurer, l'ampleur du phénomène et de ses conséquences ayant semble-t-il été sous évaluée. Face à cette déstructuration sociétale l'individu est totalement désemparé car privé de ses repères fondamentaux il n'a, à sa disposition, aucun modèle de substitution.

Cette situation devrait perdurer puisqu'il est prévu que 64 % de la population vive en milieu urbain en 2014, ce qui signifie une transformation radicale de la structure sociale puisqu'en 60 ans, le rapport rural urbain se sera pratiquement inversé.

Il faut se garder toutefois de toute division manichéenne urbain/rural. Ce ne sont pas des mondes étanches et cloisonnés qui évoluent parallèlement. Bien au contraire, de nombreux facteurs externes et internes interfèrent entre ces deux types de société.

1. Michèle KASRIEL *L'impact de la grande irrigation sur le mode de vie des femmes dans la région du Loukkos et du Drader in* Rapport d'évaluation 2001 pour la KFW.

Au niveau interne, la circulation des individus entre ville et campagne, une administration centralisée commune, agissent bien évidemment interactivement. De même que, au niveau externe les choix politiques (plan d'ajustement structurel, accords de libre échange) ont eu des incidences aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, tant au plan économique que social.

C'est ce qui permet de penser qu'actuellement la société marocaine contemporaine résulte d'une confrontation mais aussi d'un brassage de deux modèles sociétaux.

L'occupation de l'espace s'est considérablement modifiée, impliquant nécessairement sa réorganisation en même temps que la mise en place d'un modèle sociétal adapté. En se substituant à la collectivité qui assurait la cohésion sociale en milieu rural traditionnel, l'État doit assurer ces mêmes fonctions dans la société contemporaine en tant qu'élément fédérateur et régulateur d'un système légitimé par des règles, des normes et des lois.

Il doit, de ce fait, garantir à chacun une place dans la société.

Or, lorsque la prise en charge de l'individu par le groupe cesse d'être opérationnelle, il perd ses repères. Pour qu'il puisse changer ses modes de représentation et se percevoir en tant qu'élément particulier mais indissociable et indissocié d'un ensemble socialisé, d'autres repères et d'autres modèles doivent lui être proposés.

Même si le bon fonctionnement de la société est l'affaire de tout citoyen, c'est à l'État qu'il appartient d'assurer ces fonctions.

De fait, bien que conscient du rôle qu'il doit assumer, ce dernier s'est trouvé débordé par la rapidité de la mutation sociétale et n'a pu faire face à la demande, qu'il s'agisse de la scolarisation, de la santé, de l'habitat ou de l'emploi. Cette incapacité de l'État à remplir ses engagements peut expliquer pour partie que la société marocaine oscille toujours entre tradition et modernité. Car, et c'est un principe universel, lorsqu'on vit dans un présent incertain, on a tendance à prendre comme référentiel les valeurs séculaires connues et sécurisantes, la famille, la tribu, la religion, etc.

Cette situation est d'autant plus mal vécue qu'en 1956, à l'instauration de l'Indépendance, la population tout entière, villes et campagnes confondues, fut portée par un grand élan national.

Les membres du parti nationaliste s'étaient alors fixé pour principaux objectifs de donner à tout citoyen l'accès à l'instruction, à la santé et le droit au travail.

En 2005 et malgré de notables efforts accomplis de la part de l'État et de la Société civile, force est de constater que non seulement ces objectifs ne sont pas atteints mais qu'à l'inverse, la situation sociale s'est progressivement détériorée à l'intérieur du pays. L'État doit encore faire face à un déficit patent en matière d'éducation, de santé, d'habitat et d'emploi, principaux domaines générateurs d'exclusion.

L'une des principales raisons invoquées est d'ordre conjoncturel : à partir des années 82, la mise en place du PAS a contraint l'État à privilégier les équilibres financiers au détriment de la politique sociale interne.

Il n'en demeure pas moins que les politiques sociales instaurées par l'État devraient être encore renforcées si on veut donner à tout individu (des deux sexes) le droit au travail, à l'instruction, au logement et à une protection sociale. Ainsi pourrait on diminuer sensiblement les cohortes d'exclus.

2.3.1. Les différentes formes d'exclusion

Les chômeurs, diplômés ou non, les analphabètes, les handicapés, physiques et mentaux, les sans-logis, les vieillards, les mères célibataires ou divorcées et les enfants des rues sont les groupes d'exclus les plus aisément repérables.

C'est pourquoi, il est toujours fait référence à ces catégories d'individus quand on parle d'exclusion. On pourrait les qualifier de « formes génériques » d'exclusion.

Toutefois désigner sous une même rubrique des individus dont les situations sont aussi différentes que celles des chômeurs, des handicapés, des mères célibataires ou des enfants des rues semble par trop réducteur. Comme l'écrit Robert Castel[1], l'exclusion est un « mot-valise » que l'on colle maintenant sur n'importe quelle situation problématique.

C'est une démarche négative et globalisante car elle se contente de nommer des profils hétérogènes d'individus, faisant ainsi l'économie d'une étude des dynamiques spécifiques qui ont conduit à ces situations. Chaque situation est cependant produite par une dynamique différente :

Pour le handicap, on peut considérer que plus une société se « modernise et se rationalise », plus elle devient normative, excluant toute forme de « non conformité » qu'elle soit d'ordre physique ou mentale

Les chômeurs et les vieillards : bien que ce soient des groupes très différents sont marginalisés du fait de leur « inutilité économique qui procède d'une inutilité sociale.

L'analphabétisme : dans nos sociétés de plus en plus centrées sur l'écrit, être analphabète c'est être privé de toute intégration sociale (droit au travail, accès à la vie politique, défense de ses droits et de ses libertés)

Si l'exclusion a, certes, un prix économique que l'on peut quantifier, peu ou prou, elle a avant tout un prix humain dont les conséquences sociales ne sont pas mesurables. Il y a différentes raisons à cela. D'une part, l'exclusion est un phénomène fluctuant parce que directement influencé par les politiques (économiques, institutionnelles, juridiques et sociales) du pays et d'autre part parce que les conséquences des situations qu'elle engendre telles que la solitude, la stigmatisation, la relégation ne sont pas évaluables, ces dernières étant, pour une large part, totalement imprévisibles. Citons pour exemple la déscolarisation, le radicalisme religieux ou l'émigration des jeunes diplômés.

Qu'il s'agisse de l'État, des partis politiques ou de la société civile prise dans sa globalité, la responsabilité historique de tous ceux qui ont la capacité mais aussi la mission de penser est pleinement et collectivement engagée en tant que citoyens d'abord, mais aussi en tant qu'acteurs privilégiés chargés d'impulser une dynamique sociale qui intègre **tous** les membres de cette société.

Les exclus, un groupe de pression paradoxal

Il ne peut y avoir d'individus hors société puisqu'ils sont concrètement et physiquement présents.

Il y a par contre, et c'est de ceux là qu'il s'agit, des individus à qui il n'est reconnu aucune place parce qu'ils n'ont aucune « utilité économique ou sociale ». Marginalisés par la société ils ont, de ce fait, une représentation totalement négative d'eux-mêmes, un sentiment de non-existence.

L'absence de place reconnue à certains groupes invalidés par la conjoncture actuelle tels que les handicapés, mères célibataires, chômeurs sans ressources, enfants des rues, les place en situation d'inutilité parce qu'ils ne sont pas inscrits dans le modèle social dominant qui est celui de la production de la richesse et de la reconnaissance sociale.

Cette non-reconnaissance se traduit concrètement par une « non-visibilité » d'un nombre croissant d'individus qui n'ont pas accès aux droits humains les plus élémentaires tels que la santé, l'éducation, bases incontournables de toute forme de socialisation.

Si l'on se réfère aux textes promulgués par le Conseil de l'Europe, est considéré comme exclu « Toute personne ou tout groupe de personnes qui se trouvent partiellement ou totalement en dehors du champ d'application effectif des droits de l'homme ». Cette non-reconnaissance pose d'autant plus problème que les exclus sont physiquement présents et qu'on ne peut pas pour autant leur dénier toute existence. La société ne leur accorde aucune place mais du fait de cette « non place », on se trouve confronté à une situation paradoxale : bien que n'étant pas acteurs sociaux actifs, leur nombre croissant fait qu'ils constituent collectivement un

1. Robert CASTEL-Claudine HAROCHE *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi* Fayard 2001

poids social et une représentativité car cet effet de masse est le signe le plus apparent du dysfonctionnement social

Numériquement ils peuvent devenir alors un danger pour l'ordre établi. Différentes raisons peuvent être avancées telles que :

– le danger du terrorisme : laissés pour compte de la société ils sont la cible privilégiée des extrémistes de tous bords qui leur donnent le sentiment d'exister et d'être reconnus en tant qu'individus à part entière. En défendant une cause, ils donnent ainsi un sens à leur vie, ils se sentent investis d'une mission. ils sont « utiles ». On peut comprendre alors leur engagement total.

– le désordre social

Un grand nombre d'exclus acculés au désespoir est potentiellement porteur d'actes de révolte envers la société qui les rejette.

– une entrave au développement

Un pays ne peut se développer pleinement lorsqu'il se trouve dans l'incapacité d'intégrer les populations les plus vulnérables ou en état d'extrême précarité.

La liste n'est pas exhaustive mais toutes ces raisons font que les populations marginales vont influencer les politiques sociales du pays.

Il n'est qu'à voir actuellement la place significative qui est accordée à la lutte contre la pauvreté qu'il s'agisse de l'État, de la Société civile, des partis politiques ou des ONG et coopérations internationales car les dysfonctionnements à l'intérieur d'un pays ont également des conséquences à l'échelle internationale.

2.3.2. Les facteurs d'exclusion en milieu urbain

Nous référant au sens que nous avons tenté de donner de l'exclusion, nous allons identifier les principaux facteurs qui la génèrent

Au niveau politique

À l'Indépendance, la société marocaine, bien que très composite, fut portée par un même élan national.

S'il n'y avait pas de projet social global, il y avait toutefois des objectifs communs à toute la classe politique : donner à tout Marocain le droit au travail, à l'instruction et à la santé, afin que chacun puisse vivre et travailler dans la dignité.

Mais très rapidement, du fait de l'hétérogénéité de ses composantes, le mouvement nationaliste s'est trouvé en proie à des dissensions internes qui l'ont affaibli et partiellement discrédité, les intérêts personnels de certains de ses membres ayant supplanté l'intérêt national.

Le souci majeur de Sa Majesté Hassan II fut alors de réaliser l'unité nationale. Pour ce faire, il renforça la centralisation du pouvoir.

De plus, le pouvoir législatif lui ayant été transféré lors de la déclaration d'Indépendance du 2 mars 1956, il s'entoura d'une classe dirigeante qu'il s'appliqua à fidéliser.

Le discrédit des partis politiques

Bien que le Maroc se soit considérablement transformé depuis l'Indépendance, le déficit en matière d'éducation, da formation et d'emploi notamment, sont autant d'entraves au développement du pays. Nombre de raisons peuvent être invoquées dont certaines, d'ordre structurel.

En effet, depuis quelques décennies, à l'intérieur du pays les luttes intestines entre les diverses instances dirigeantes, les grands partis politiques et les syndicats ont abouti à une fragmentation de la classe politique

en de nombreux partis dominés par les intrigues et les enjeux de pouvoir, qui ont contribué à discréditer la classe politique.

Toutes ces raisons ont eu pour résultat l'absence quasi générale de programmes cohérents et réalistes, chacun agissant, dans son intérêt propre, sans souci de concertation.

Si bien qu'en 2004, il semble évident que les élus ont confisqué au peuple marocain tout pouvoir de décision. Le jugeant ignorant, ils ne le consultent généralement que par absolue nécessité, en période électorale.

On assiste alors à des réunions plus mercantiles que civiques et démocratiques puisque, profitant de l'analphabétisme et de la pauvreté de la majorité de leurs électeurs, ils ont jusqu'à ces dernières élections achetées leurs voix.

Le déficit d'information et la non-participation aux prises de décision relatives au fonctionnement de la cité sont des facteurs qui expliquent non seulement le manque de sens civique des individus mais également leur sentiment de non appartenance à la société dans laquelle ils évoluent.

L'État Nation est alors un « sujet politique transcendantal » qui procure à ses représentants l'avantage d'une référence normative silencieuse comme le fait remarquer Dominique Rousseau[1], leur laissant libre champ en toute légitimité. De sorte que, les élus, en tant que représentants d'un peuple physiquement présent mais dans l'incapacité de s'exprimer puisque le processus de décision lui a été confisqué, parlent en son nom sans toutefois se mettre à son service, privilégiant leurs intérêts propres, peu soucieux des besoins et des attentes de leurs électeurs.

Au plan institutionnel et administratif

Héritée du protectorat et organisée sur le modèle de l'administration française, l'administration marocaine est devenue tentaculaire avec sa Primature, son Secrétariat Général du gouvernement, ses ministères et ses secrétariats d'État.

On conçoit, dès lors, que le mode d'organisation centralisé et vertical, fortement hiérarchisé génère immanquablement pesanteur et lourdeur administrative qui sont autant de facteurs de blocage.

Il faut ajouter à cela un déficit en matière de communication et d'information inter et intra ministérielles qui ont contribué à la démobilisation de nombre de fonctionnaires.

En tant que chercheur ou tout simplement acteur de la société civile, on est généralement confronté à ces problèmes lorsqu'on a un ministère pour partenaire.

La politique de décentralisation mise en place actuellement devrait permettre de démultiplier les centres de décision et de cibler davantage les projets à initier et les actions à entreprendre, en « collant » davantage aux réalités de terrain.

La pertinence de la politique de régionalisation n'est plus à démontrer puisqu'elle devrait permettre de créer des zones « intermédiaires » qui pourraient endiguer l'exode rural en développant une politique de formation et d'emplois **adaptés** aux différentes régions, évitant ainsi l'asphyxie des grands centres urbains.

Cette stratégie devrait progressivement limiter le nombre d'exclus puisque les déplacements de population s'effectueraient davantage dans les limites (même élargies) de leur lieu d'origine.

Toutefois cette politique ne peut être pleinement opérationnelle que si les moyens humains, matériels et financiers sont mis à disposition des régions.

Au plan juridique

La différence sexuée face à la justice remet en cause l'égalité des individus devant la loi mais aussi dans la société.

1. Dominique Rousseau : « Les démocraties continuent » in Le Monde du 20/05/04

Concernant les femmes, soit 52 % de la population environ, les diverses prises de position, des partis politiques notamment, devant l'avancée significative des réformes du code de la famille, les modifications qui ont du y être apportées, témoignent clairement des facteurs de blocage d'une société qui oscille entre féodalisme et modernité.

Au plan économique

L'enrichissement ostentatoire d'une minorité

Bien que ce phénomène ne se limite pas au Maroc, il est davantage repérable dans les pays en développement, là où les écarts de richesse sont particulièrement flagrants. Accentuées davantage encore par une répartition spatiale très inégale des richesses, les inégalités sociales sont devenues de plus en plus apparentes.

C'est ainsi que, pour ne citer que cet exemple, les grands propriétaires fonciers ont été les premiers bénéficiaires de la politique de l'État en matière d'hydraulique agricole. La construction des barrages a favorisé l'irrigation des grandes exploitations.

Ce constat est d'autant plus frappant qu'aucun bénéfice secondaire n'a été octroyé aux ouvriers agricoles qui travaillent sur ces exploitations. Il y a une véritable exploitation de la main d'œuvre (paysans sans terre et ouvrier(e)s agricoles) employé(e)s) sur ces grandes exploitations à cultures intensives.

Amartya Sen[1] affirme qu'il y a une éthique capitaliste et qu'on ne peut réduire le capitalisme « à un système dont la dynamique met en jeu exclusivement l'avidité des individus ».

Sans doute a-t-il raison mais encore faut-il s'interroger, peut être bien naïvement, sur les stratégies à initier pour développer un civisme efficace et efficient (qui ne soit pas de la charité) des plus riches envers les plus démunis qui soit en même temps un moteur économique et social.

Si on peut aisément comprendre que, au sein du Maroc rural à économie traditionnelle, les paysans se paupérisent progressivement (les raisons en ont été précédemment évoquées), il est plus difficile d'admettre qu'il en va de même pour le secteur rural où prédomine l'économie de marché qui génère des bénéfices substantiels.

De la même manière, si la conjoncture internationale a contribué à laisser pour compte une grande partie de la population, elle a, paradoxalement, servi les intérêts d'une classe d'affairistes. La mondialisation et la globalisation du marché, ont permis à certains groupes d'intérêt (économiques ou financiers surtout) de s'exterritorialiser dans un contexte légal mais au détriment de l'économie nationale. Ce phénomène se retrouve actuellement dans les pays du Nord sous la forme de la délocalisation.

Le secteur privé, grand absent de la société civile

Bien qu'un changement social soit en train de s'opérer, il n'y a pas, à ma connaissance de partenariat véritable entre le secteur entreprenarial et la société civile ; ou s'il existe, c'est à l'état embryonnaire ou pour satisfaire à des fins de communication plus ou moins publicitaire.

Sans doute n'est-ce pas une prise de position délibérée mais plutôt une méconnaissance réciproque de chacun des partenaires.

Or, il ne peut y avoir de cohésion sociale sans un accord tripartite entre l'État, le secteur associatif et les opérateurs privés, ces derniers devant être partie prenante dans le politique nationale en matière d'emploi et de formation professionnelle.

Conscient de ce problème et eu égard à la place de plus en plus grande accordée au secteur associatif, certaines expériences ont été tentées par quelques opérateurs privés (banques, grandes entreprises). Mais

1. Amartya Sen : Un nouveau modèle économique.

ces actions n'ont pas abouti à une collaboration égalitaire et équilibrée où chaque partie met à disposition ses propres compétences.

En outre, si des réunions de concertation ont été initiées entre les opérateurs privés, l'État et le secteur associatif, aucun programme qui implique les différents acteurs concernés n'a jusqu'à présent été concrètement mis en œuvre dans la durée et partant évalué.

Quelques expériences sectorielles et ponctuelles ont été tentées avec les coopérations et les organisations internationales (GTZ, PNUD, UE, etc.).

Mais jusqu'à présent il n'y a eu, aucune tentative de coordination entre le monde entreprenarial, le secteur associatif et l'État. Il en résulte une superposition de programmes qui, s'ils étaient coordonnés et synchronisés, seraient beaucoup plus efficaces et efficients.

Sans doute est-ce dû pour partie au fait que le secteur associatif n'est pas encore en mesure de remplir le rôle de coordination et d'intermédiation qui devrait être le sien,et ce, par manque d'organisation et de structuration. La dispersion et le manque de communication au sein du secteur associatif lui enlèvent de sa fiabilité.

C'est d'autant plus dommageable que l'action associative ne peut s'inscrire dans la durée que si elle établit un partenariat équilibré avec l'État, d'une part et les opérateurs privés d'autre part.

Sans cet accord tripartite l'action associative ne peut être que factuelle.

Une précarisation de l'emploi

L'accès aux moyens de production, à la distribution et la répartition des richesses est à ce point inégal que la majorité de la population ne bénéficie même pas, dans la réalité, sinon d'un salaire minimum garanti, du moins du droit au travail.

Il y a, de plus, une inégalité sexuée dans l'accès au travail, dont les femmes sont, en milieu urbain, les principales victimes.

La division de plus en plus spécialisée du travail exclut un nombre croissant d'individus du droit à un travail bien rémunéré, laissant pour compte une masse de travailleurs analphabètes et non formés donc taillables et corvéables à merci qui vivent ainsi que leurs familles dans un état de totale précarité.

En dehors de certaines grosses entreprises, (10 % environ du secteur entreprenarial) qui font appel à une main d'œuvre qualifiée, l'emploi d'une main d'œuvre non qualifiée est largement généralisée parce que sous-payée et sans couverture sociale pour la plupart.

S'il y a une véritable prise de conscience à ce niveau, la mise en pratique des mesures palliatives et curatives préconisées ne peut être rapidement opérationnelle.

Au plan social

Développer une réelle politique sociale, c'est abandonner, en premier lieu, toute forme d'assistanat qui aliène l'individu et le rend dépendant.

Jusqu'à ces cinq dernières années environ, l'omniprésence de l'État, dans ce domaine, a contribué au maintien de rapports de dépendance État/Assistés. Il est vrai que les mesures prises par l'État envers les plus pauvres, relevaient davantage d'un « colmatage de brèche » réparti sur les failles les plus apparentes sans que les problèmes de fond aient été abordés. L'Entraide Nationale, la plus ancienne institution dans ce genre (1958), en est l'exemple type. Créée initialement pour répondre à des situations d'urgence[1], elle est demeurée très longtemps une institution plus caritative que développementale, confortant ses bénéficiaires

1. Michèle KASRIEL *Évaluation à mi-parcours du programme urbain de L'UNICEF 2001.*

dans un statut d'éternels assistés. Ce n'est que depuis deux ans environ qu'elle a changé de stratégie, en adoptant une démarche développementale adaptée aux besoins réels des bénéficiaires.

Du fait de leurs actions de proximité, c'est dans le domaine du social que le rôle des associations est déterminant. Le travail de terrain que mènent certaines d'entre elles avec les populations les plus marginalisées est souvent remarquable. En s'intéressant à ces populations et en les aidant, elles leur redonnent le sentiment d'exister qui leur avait été confisqué par une organisation sociale par trop normative, qu'il s'agisse des enfants des rues, handicapés, mères célibataires, prostituées, sidéens etc. Nous prenons le parti de ne citer aucune d'entre elles pour ne pas céder à la partialité.

Concernant l'État, les nouvelles orientations qui viennent d'être prises, qu'il s'agisse d'une formation professionnelle davantage adaptée aux besoins du marché, de l'éducation ou de l'emploi, laissent à penser que les nouvelles stratégies qui vont ou sont mises en œuvre ont pour principal objectif un développement humain durable.

Il en est ainsi pour l'habitat, l'un des principaux facteurs de précarité et d'exclusion.

La construction de logements sociaux et l'aménagement des bidonvilles comme le montre l'évaluation de Françoise Navez Bouchanine[1] laissent à penser qu'il y a actuellement une volonté affirmée de traiter des problèmes de fond en s'attaquant aux domaines cruciaux.

Au plan socioculturel

Lutter contre le phénomène d'exclusion c'est, en premier lieu, redonner à la personne qui est victime de discrimination le droit à la dignité, au respect des autres et de soi-même.

Pour ce faire, il apparaît fondamental de mettre à sa disposition les moyens et les outils nécessaires à son insertion dans la société, afin de l'aider à recouvrer sa pleine citoyenneté.

Norbert Elias[2] fait remarquer que l'exclusion s'inscrit dans des rapports sociaux de pouvoir dans lesquels un groupe en exclut un autre.

Au Maroc, lorsque les ruraux arrivent en périphérie des grandes villes, ils sont, le plus souvent, accueillis par des parents ou des amis issus du même douar qu'eux. C'est l'une des dernières formes de solidarité villageoises à être encore opérationnelle. On assiste alors au regroupement progressif d'une population d'un même douar, qui, par voie de conséquence, devient un groupe constitué.

Or, dans des quartiers surpeuplés, dépourvus de toute infrastructure de base (eau, assainissement, électricité, voirie) où il y a une grande promiscuité, ce groupe fait figure d'intrus au regard des habitants installés de plus longue date. Or les rapports de pouvoir s'instaurant entre « établis et marginaux », les derniers arrivés sont tout naturellement les marginalisés.

Des différences culturelles peuvent alors induire des phénomènes de ségrégation, voire de marginalisation pouvant aller jusqu'au rejet. Le milieu d'origine, ethnique et spatial, devient ainsi un facteur d'exclusion.

Pour les populations d'origine rurale, berbérophones de surcroît, la langue, le mode de vie, l'habitat, les habitudes culinaires ou vestimentaires tendent à les singulariser et sont autant de facteurs de marginalisation.

1. Françoise NAVEZ BOUCHANINE *Les interventions en bidonville au Maroc* Pulication ANHI 2002.
2. Norbert ELIAS *Logiques de l'exclusion 1997 A.* Fayard.

3. L'analphabétisme, facteur fondamental d'exclusion

Réserver un chapitre à la scolarisation participe d'un choix délibéré car dans nos sociétés, il ne peut y avoir de développement durable sans une alphabétisation, une scolarisation généralisée et une formation qualifiante des jeunes, en premier lieu.

De plus, comme le fait remarquer Marcel Gauchet, « l'école est maintenant chargée d'une double fonction, celle d'instruire mais aussi celle de socialiser ».

Avec le relâchement du lien social, et les dispersions de ses membres (migration, lieu de travail éloigné...) la famille s'est trouvée désappropriée du rôle socialisant qu'elle exerçait dans le cadre strictement délimité et codifié de la société traditionnelle.

Dans les sociétés de la modernité qui se fondent sur l'individuation, la famille ne suffit plus ou n'est plus en mesure de remplir ce rôle de socialisation. C'est à l'école qu'incombe cette fonction de vecteur de socialisation.

Toutefois, qu'il s'agisse de la formation des enseignants ou du contenu des programmes, l'école n'est pas préparée à remplir ce rôle, elle n'est plus adaptée au vécu quotidien des apprenants.

C'est ce qui peut expliquer pour partie les dysfonctionnements du système scolaire actuel. S'il est particulièrement repérable au Maroc eu égard au déficit du taux de scolarisation, et à l'importance des abandons (dans le rural particulièrement), ce phénomène est en voie de généralisation au Nord comme au Sud.

Changer l'école c'est donc socialiser et instruire et l'on doit, pour réussir toute réforme, tenir compte de ces deux paramètres.

L'éducation sera donc appréhendée ici dans sa fonction sociale d'intégration/insertion/exclusion

Processus d'intégration et d'insertion sociale

La scolarisation formelle et l'alphabétisation des jeunes ou des adultes ont des objectifs différenciés car ils n'ont pas la même finalité.

La scolarisation des jeunes est indissociable du processus d'intégration sociale alors que l'alphabétisation des adultes peut être considérée comme une forme d'insertion sociale.

L'intégration sociale génère une dynamique : socialement intégré, l'individu a la faculté de prendre une part active à la vie de la Cité. C'est un citoyen à part entière.

L'insertion sociale est plus restrictive, elle a une connotation passive : c'est avoir le droit d'être inséré dans la société.

Cette distinction est aisément repérable dans la démarche adoptée et dans les méthodes employées aussi bien que dans les résultats obtenus en matière d'alphabétisation, notamment.

La scolarisation des jeunes comme processus d'intégration sociale

Dans les sociétés modernes, on ne saurait trop le répéter, la scolarisation est indissociablement liée au processus d'intégration sociale et de développement.

Bien qu'actuellement les différences tendent à se réduire, l'école est perçue différemment en milieu rural et en milieu urbain et par voie de conséquence les phénomènes d'exclusion ne sont pas les mêmes.

En milieu rural

On peut avancer que le refus de scolarisation fut généré jusqu'à ces dernières années par des raisons d'ordres très divers :

– économiques surtout : les contraintes financières d'une part et le rôle attribué à l'enfant sur l'exploitation familiale font que l'école n'était jusqu'à présent pas perçue comme une priorité.
– environnementales : l'école est loin du douar ou loin de tout axe de communication donc difficile d'accès (rivière à traverser etc.).
– l'absentéisme des maîtres : en milieu rural isolé, l'absentéisme patent des enseignants peut s'expliquer par le fait que l'on affecte à ces postes des enseignants frais émoulus du centre de formation. Souvent issus du milieu urbain, leur propre problème d'adaptation est déjà un obstacle à leur assiduité et à la qualité de leur enseignement.
– Au plan culturel, la scolarisation des filles n'est pas encore totalement intégrée en milieu rural, surtout dans le Nord et dans certaines zones du Sud (Rissani par exemple). Certaines raisons invoquées pour expliquer la non scolarisation des filles telles que l'absence de toilettes semblent superfétatoires quand on sait que la majeure partie des habitants des douars n'a pas de toilettes dans sa maison. C'est un facteur « importé ».
– Le rapport école/emploi :
  Exception faite du Moyen Atlas où l'école est perçue comme dispensatrice d'un savoir incontournable, pour les autres régions, l'école est encore majoritairement associée à l'emploi. L'exemple des licenciés chômeurs qui reviennent au douar sans pouvoir se réadapter vient conforter les parents dans leur prise de position.
– L'obstacle de la langue :
  En milieu berbérophone le problème de la langue pose problème aux enseignants arabophones.

Toutefois, si on se réfère à certaines expérience de terrain[1], il semble que l'obstacle majeur à la scolarisation réside surtout dans la perte totale de confiance des parents face au système scolaire tant au niveau de la formation et du contenu que de sa finalité.

En milieu urbain

Si certaines causes de désaffection scolaire sont identiques à celles du milieu rural telles la perte de confiance dans le système scolaire public, elles se manifestent différemment.

En milieu urbain, il y a une discrimination qualitative de l'enseignement, une scolarisation à deux niveaux.

Un enseignement parallèle privé se développe de plus en plus, bien qu'ouvert à une minorité d'élèves puisque payant.

Cet enseignement à plusieurs vitesses n'est pas nouveau puisqu'on le trouvait déjà dans le Maroc précolonial et sous le Protectorat.

A. Laroui[2] fait remarquer que dans la période précoloniale l'éducation de base était assurée par les msids, puis dans les zaouäs, en milieu rural comme en milieu urbain. Pour une élite qui avait accès aux études supérieures (université Quaraouyne etc...), l'important était de la former à une éthique sociale dont la finalité était avant tout le renforcement du « centralisme makhzènien ».

Sous le Protectorat, cet enseignement de classe se perpétue. Les données de A. Baina[3] font mention de chiffres significatifs :

1945 : 2,7 % d'enfants marocains étaient scolarisés dans le primaire.

1. Michèle Kas riel : Les femmes Ait Haddidou, indicateurs du changement
2. Abdallah LAROUI *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain* Maspero 1977 Abdelkader.
3. Abdelkader BAÏNA *Le système de l'Enseignement au Maroc* Éditions Maghrébines 1981.

1955 : 16 % d'enfants marocains étaient scolarisés dans le primaire et 1,12 % dans le secondaire.

Si les enfants qui furent scolarisés lors de l'Indépendance reçurent un enseignement de qualité, en milieu rural comme en milieu urbain, le niveau de l'enseignement baissa considérablement avec l'introduction de l'arabisation à cause du niveau des enseignants recrutés dans les pays arabes mais aussi à cause du mode d'apprentissage qui ne privilégiait pas la réflexion personnelle.

Conscient de ces problèmes l'élite marocaine scolarisa ses enfants dans les missions (françaises notamment) ou dans les écoles privées bilingues.

C'est de cette période que date une réelle fracture scolaire qui se traduit par une scolarisation à deux vitesses

Le phénomène actuel ne fait donc que s'accentuer en se banalisant. Il y a cependant une différence fondamentale : jusqu'à ces dernières années, la qualité de l'enseignement des écoles privées était effective alors qu'actuellement nombre de ces écoles sont un leurre car elles sont avant tout une affaire commerciale : elles privilégient la forme et l'apparence à la qualité de l'enseignement.

Si certaines produisent un enseignement de qualité, certaines d'entre elles profitent de la perte de confiance dans l'enseignement de l'école publique. Pour que les enfants puissent bénéficier d'un enseignement de qualité, les parents sont prêts à faire de réels sacrifices pour scolariser leurs enfants dans les écoles privées.

La conséquence directe de l'école à deux vitesses est de creuser davantage encore le fossé des inégalités sociales et partant, à générer un accès inégal aux filières professionnelles les plus valorisantes et les mieux rémunérées.

Cette disparité dans l'enseignement est actuellement généralisée dans l'urbain et le périurbain.

L'alphabétisation des adultes : plateforme pour une insertion sociale

Le terme insertion est employé ici sciemment dans le sens de concéder une place à côté des autres sans qu'il y ait pour autant un souci véritable d'intégration sociale.

C'est ce que tendent à confirmer les différents programmes d'alphabétisation proposés par les Ministères (MEN ou Ministère de l'Emploi) qui sont dispensés dans un laps de temps très court, 10 mois.

S'ils ont le mérite d'exister, ils ne peuvent toutefois prétendre résoudre dans un laps de temps aussi court le problème de l'analphabétisme.

C'est pourquoi, dans le cadre de cet apprentissage, il semble plus pertinent de parler de *participation à une meilleure insertion sociale* : écrire et lire son nom, lire des panneaux indicateurs, des numéros de téléphone, compter, etc., ce qui est déjà un acquis notable pour les bénéficiaires.

La majorité des femmes interrogées sur leurs attentes ont d'ailleurs parfaitement intégré cette logique.

L'alphabétisation ainsi conçue peut être considérée comme le premier palier vers une insertion sociale. Le second palier visant l'intégration nécessite un suivi et une formation complémentaire qui leur permettent, s'ils le désirent, d'apprendre à lire et à écrire. Les apprenant(e)s auront ainsi le pouvoir d'assumer pleinement leur rôle citoyen.

Lorsque les programmes mis en place par l'État ont pris fin, certaines associations ont pris le relais, assurant un suivi, par leurs propres moyens. Mais cette pratique est loin d'être généralisée, faute de moyens, notamment.

Ce sont très majoritairement les femmes qui sont concernées par ces cours car les hommes sont très peu motivés : en tant qu'adultes, retourner à l'école leur semble dévalorisant ; ils sont, de ce fait, beaucoup moins assidus même si ce sont des adolescents ou de jeunes adultes. Leur préoccupation majeure se situe dans l'urgence : trouver un emploi et gagner de l'argent pour faire vivre leur famille.

Une approche repensée et mieux adaptée à leurs attentes permettrait sans doute de les intégrer à leur tour, du moins pour certains d'entre eux et principalement les jeunes. Dans cet esprit, certains ministères

ont mis en place des systèmes d'alphabétisation fonctionnelle. Citons pour exemple le Ministère des Pêches et celui de l'Agriculture.

Toutes les stratégies mises en œuvre à travers les différents programmes nationaux ou internationaux, de même que le budget qui est alloué au MEN, attestent de l'importance que l'État accorde à la scolarisation.

Toutefois, si le Maroc peut s'inspirer de modèles extérieurs, ceux-ci doivent nécessairement être adaptés au contexte national et à ses spécificités d'autant que les nouvelles fonctions dévolues à l'école en font, pour chaque pays, un modèle unique et singulier.

4. Quelles alternatives pour une reconnaissance sociale ?

Si l'État doit assumer et assurer une fonction sociale comme il en a été fait mention précédemment, il devrait être soutenu par la la Société Civile qui agirait en complémentarité notamment, dans le domaine de l'exclusion en assurant aux exclus un soutien psychologique pour les sortir de leur solitude et les aider à se réinsérer dans la société. C'est le rôle qui incombe notamment au secteur associatif.

4.1. La société civile, comme complémentarité au rôle de l'État en tant que facteur d'intégration ?

Le secteur associatif

Si on se réfère à la définition qu'en donne P. Bloch-Lainé, le secteur associatif doit remplir quatre fonctions principales :

1. une innovation sociale par l'identification et l'analyse des besoins sociaux des populations cibles ;
2. une production de services à moindres coûts ;
3. une fonction de restauration du tissu social ;
4. une prise en charge ou plus exactement un soutien aux exclus et aux personnes démunies.

Au Maroc, il a pris un véritable essor depuis les années 90, au plan socioculturel tout d'abord, puis dans le secteur économique avec le développement rural et les micro-financements. On estime à 30 000 environ le nombre des associations répertoriées.

On ne peut nier son impact, tout particulièrement au plan social, dans les secteurs particulièrement vulnérables tels que le rural isolé ou les bidonvilles là où l'État était jusqu'à présent très peu présent. Toutefois, bien que le secteur associatif draine d'importants financements (organisations, et associations coopérations internationales, État, etc.), son impact reste cependant limité.

Ce constat est d'autant plus navrant que les fonctions qui lui sont dévolues répondent parfaitement aux besoins du pays et au rôle qu'il devrait assurer.

Quinze ans après, bien qu'on ne puisse nier l'apport positif de l'action associative dans la lutte contre l'exclusion, certains constats s'imposent néanmoins : au Maroc, le secteur associatif traverse actuellement une crise existentielle. Depuis une décennie environ, son développement a suscité de nombreux espoirs, trop serait on tenté de dire car si, comme l'affirme Marcel Gauchet le secteur associatif est « le troisième pilier des forces collectives à côté des partis et des syndicats », il ne peut en aucun cas se substituer à l'État.

Au niveau interne

Le secteur associatif n'est pas parvenu à se définir et à fonctionner comme un ensemble solidaire qui peut avoir un poids à un niveau décisionnel face à l'État ou aux bailleurs de fonds. Il a été incapable, jusqu'à présent de s'organiser pour diverses raisons que nous nous contentons de rappeler brièvement :

- le manque de vision globale du développement au niveau national et international ;
- le manque de communication entre les associations, même lorsqu'elles interviennent dans un secteur d'activité identique ;
- le manque de spécialisation en fonction des capacités de leurs membres ;
- les luttes de pouvoir et les ambitions personnelles à l'intérieur des associations ;
- le manque de professionnalisation dû pour partie à un manque de moyens relatifs à leur fonctionnement d'où une trop forte pression imposée aux bénévoles.

Au niveau externe

Depuis cinq ans environ, il y a eu création successive d'agences et de fondations dont la dernière en date, l'Agence de Développement Social, est sous tutelle de l'État.

Ces organismes deviennent les partenaires privilégiés des bailleurs de fonds nationaux et internationaux dont ils drainent les capitaux. Ils assurent ensuite une redistribution des fonds auprès des associations locales ou régionales, décidant des projets « méritants » et imposant des procédures lourdes, dans un souci de transparence et de contrôle certes, mais qui sont des procédures inadaptées dans le cadre du fonctionnement des associations dont les membres sont, pour la plupart, des bénévoles.

Si l'on peut se féliciter au niveau éthique du souci de transparence et de la volonté manifeste de réorganiser le secteur associatif, on peut se demander par ailleurs quel niveau d'indépendance et de responsabilité est laissé aux associations. Ne deviennent-elles pas de simples agences d'exécution ?

Dans ce contexte ne doit-on pas craindre de tomber dans l'excès inverse : composantes hétérogènes d'un secteur associatif relativement inorganisé, les petites associations (de loin les plus nombreuses et les plus efficaces dans le travail de proximité), ne risquent-elles pas de devenir des « éléments formatés », pièces interchangeables d'un secteur associatif fonctionnarisé et bureaucratique. Ne risquent-elles pas, à leur tour, de se retrouver en situation d'assistées ?

Si le secteur associatif est une alternative complémentaire au rôle de l'État, d'autres alternatives sont, au contraire, en marge de l'État comme celles répertoriées ci-dessous.

4.2. L'émigration des jeunes

Bien qu'un changement s'opère actuellement, le Maroc oscille encore entre féodalisme et modernité car il semble que l'individu y soit toujours considéré davantage comme sujet que comme citoyen, le pouvoir lui ayant été doublement confisqué, par les partis politiques d'une part et par l'État. La répression qui s'est étalée sur plusieurs décennies a laminé les espoirs d'une partie de la jeunesse.

Il y a, parmi nombre de Marocains un sentiment d'auto dévalorisation dû sans nulle doute à une perte de confiance envers leur pays, sentiment répandu dans toutes les classes de la société. Tout ce qui vient « d'ailleurs » est indubitablement mieux et meilleur qu'il s'agisse de valeurs éthique et morale ou de biens matériels.

Causalité ou résultante, ce sentiment se traduit par un désir d'émigration de plus en plus poussé chez les

jeunes surtout, diplômés ou non. C'est le besoin de croire en un avenir meilleur qui anime, semble-t-il, ces candidats au départ, espoir qu'ils estiment vain dans leur pays.

Si, initialement, l'émigration eut surtout des mobiles économiques, il semble qu'actuellement elle soit sous-tendue par d'autres motivations lorsqu'elle concerne des diplômés, des professions libérales ou des cadres supérieurs qui formulent une demande d'émigration. Ce phénomène mérite d'être signalé parce qu'il n'est plus marginal.

Une autre migration, clandestine celle-là, est repérable depuis les années 2000 environ : c'est l'émigration des diplômés qui vient grossir le nombre des candidats à l'exil. On se trouve alors confronté à une situation paradoxale car dans le cas de l'émigration « légale », les candidats étaient pour la plupart des chefs de famille analphabètes et sans qualification professionnelle alors que parmi les candidats à l'émigration clandestine, il semble qu'il y ait un nombre relativement important de diplômés chômeurs à qui le droit au travail est dénié.

Ne pouvant trouver un emploi, ils sont obligés de s'exiler pour acquérir, hors de leur pays, un de leurs droits les plus fondamentaux, celui de l'accès au travail sans lequel ils ne peuvent prétendre être socialement reconnus.

Étant donné le caractère clandestin de cette migration, il est difficile d'en faire une évaluation chiffrée, elle est cependant suffisamment importante pour être mentionnée.

Cet exode des cerveaux, très dommageable pour le Maroc est vraiment significatif du sentiment de mal être répandu (pour des raisons différentes) dans toutes les strates de la société.

4.3. Le radicalisme religieux comme autre forme de reconnaissance sociale

Il y a un seuil à partir duquel un individu passe d'un état de précarité et de pauvreté à celui de l'exclusion.

R. Castel tente de situer ce passage entre le matériel et le virtuel. Pour lui ce n'est pas seulement le support matériel qui est à prendre en compte. C'est ainsi qu'un individu sans travail et sans toit, isolé dans un environnement qui ne lui est pas familier, n'a plus de support matériel et concret. Considéré alors comme inutile à la société, donc socialement inexistant, quelle représentation peut il avoir de lui-même ?

Comment se prouver alors que l'on a une existence légitime ? Cet individu va donc chercher d'autres formes de légitimité en ayant recours à des supports qui peuvent être de l'ordre du virtuel ou de l'immatériel tels que la religion.

On peut imaginer que cette démarche peut amener des jeunes désespérés sans emploi et sans avenir à se radicaliser religieusement ou politiquement. Cooptés par un groupe dans lequel ils vont être intégrés, ils obtiendront ainsi une reconnaissance et une légitimité au sein d'une collectivité.

Plus les individus se sentent rejetés par une société dominante fondée sur des supports matériels (argent, signes extérieurs de richesse principalement), plus ils se tournent vers ces supports immatériels qui leur confèrent une reconnaissance sociale et un statut.

Or, lorsqu' un nombre significatif d'individus doivent, pour être socialement reconnus et légitimés se tourner vers des supports virtuels ou immatériels, on peut se permettre d'affirmer qu'il y a un dysfonctionnement au sein de cette société.

Ce dysfonctionnement est d'autant plus dangereux qu'il ouvre la voie à toutes formes d'extrémismes.

4.4. L'économie informelle et les petits métiers

Bien que ce soit un secteur qui fait vivre ou survivre nombre de personnes, nous nous contenterons de le mentionner car son fonctionnement nous apparaît assez flou. Au Maroc, il n'y a, à ma connaissance, aucun ouvrage qui traite ce problème de l'intérieur.

Les données que nous possédons sont d'ordre empirique, suite à des entretiens spontanés, au gré des opportunités.

Il nous a semblé intéressant de signaler toutefois, son analogie avec la société « formelle » puisqu'à l'intérieur de ce monde parallèle, il semble que l'on retrouve également des hiérarchies et des rapports de pouvoir dominant/dominé, exploitant/exploité.

Les mendiants, les cireurs de chaussures, les porteurs en tous genres travaillent dans des zones qui leur sont assignés par des « chefs » dont les critères de légitimité restent à définir.

On peut également ranger dans l'économie informelle les personnes qui occupent, pour pouvoir survivre, un second emploi non déclaré.

On peut se demander si l'organisation de l'économie informelle s'appuie sur les anciennes formes de solidarité, le système de cooptation y étant, semble-t-il très présent.

Conclusion

Si la lutte contre la pauvreté et l'exclusion est devenue une priorité aussi bien pour l'État que pour la Société Civile, force est de constater que les individus qui en sont victimes constituent toujours une frange non négligeable de la population. Les principaux facteurs qui génèrent ces phénomènes se situent dans les secteurs sensibles tels que l'éducation, l'habitat, l'emploi et la santé, autant de domaines qui sont les garants d'un fonctionnement social équilibré et cohérent.

En résumé parmi les principaux facteurs, cause du dysfonctionnement social actuel on peut citer :

Au plan politique, une démotivation et une démission citoyennes généralisées, dues pour partie à la confiscation du pouvoir de décision et d'expression par une classe dirigeante, qui a annihilé tout sens civique au profit de l'intérêt individuel où pouvoir et argent sont les maîtres mots.

Au plan social, un processus de désocialisation dû, pour partie, à la perte de repères identitaires.

De plus, l'appropriation anarchique de l'espace a provoqué une surpopulation en milieu urbain et péri urbain, d'où une promiscuité chargée de violence sous-jacente. Or l'individu isolé n'étant plus sous le contrôle de son groupe social peut, de ce fait, enfreindre les tabous. Comme c'est une population, en état de précarité et de vulnérabilité, elle est porteuse de troubles potentiels qui génèrent un état d'insécurité.

L'accès inégal aux soins et à l'instruction (médecine et scolarisation à deux vitesses) se traduit par l'exclusion d'une grande partie de la population à une médecine et à une instruction de qualité ce qui induit une fracture sociale.

Au plan économique, cette fracture sociale est renforcée par les inégalités de plus en plus flagrantes entre une classe dominante qui étale ses privilèges et s'enrichit toujours davantage et une frange croissante de population en situation de précarité, il en résulte une visibilité accrue des groupes particulièrement vulnérables (handicapés, chômeurs, enfants des rues, veuves, divorcées ou mères célibataires).

Paupérisation d'une classe moyenne qui a commencé à émerger dans les années 70 et qui se sent dépossédée de ses droits de citoyenneté du fait de son incapacité actuelle à avoir un rôle actif et reconnu dans la société, comme elle avait pu l'espérer. Le sentiment de frustration qui en découle peut se traduire par des dérives vers des situations extrêmes (politiques ou religieuses).

Exclusion du marché du travail qualifié et qualifiant d'une population des deux sexes majoritairement analphabète. Ainsi se constitue un réservoir de main d'œuvre en situation de précarité, taillable et corvéable à merci.

Au plan socioculturel, marginalisation par méconnaissance de l'autre d'où méfiance à l'égard du « différent », par manque d'information et par défaut de communication d'où une difficulté d'adaptation à d'autres modes de vie (tenues vestimentaires, pratiques alimentaires, éducation). Difficulté de cohabitation due à une surpopulation et à une trop grande promiscuité.

Au plan religieux, radicalisation du religieux qui se définit par des signes extérieurs ; on est dans le domaine du paraître, de l'identitaire. La religion sort de la sphère du privé pour s'ériger en fait social instrumentalisé par certains courants extrémistes et donne lieu à des dérives politiquement récupérées.

Bien que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion apparaisse comme une priorité et soit présente dans tous les discours, les stratégies développées jusqu'à présent tant au niveau national qu'international ne semblent pas réellement adaptées pour réguler ce phénomène.

Elles doivent être repensées et réorientées car ce ne sont pas des épiphénomènes mais bien des courants qu'on peut repérer au Nord comme au Sud, même s'ils ne prennent pas des formes identiques. Nos sociétés de plus en plus normatives produisent, par voie de conséquence, de plus en plus d'exclus. Rejetés individuellement car considérés comme socialement et économiquement inutiles, ils deviennent collectivement groupe de pression.

Au Maroc, actuellement, une réflexion est amorcée à un niveau global qui devrait orienter différemment les politiques de l'État : la théorie économique la plus répandue jusqu'à présent soit l'augmentation de la croissance comme facteur de diminution de la pauvreté et de l'exclusion, semble caduque actuellement.

Imputer les causes de ces phénomènes au seul ordre économique semble par trop réducteur car les facteurs qui génèrent l'exclusion peuvent être d'ordre politique, social, culturel ou religieux.

C'est pourquoi exclusion et pauvreté doivent être traitées comme une entité, phénomène social total à appréhender dans une approche transversale, et non pas comme un simple « satellite » de la dimension économique.

Recommandations

Décider d'intervenir efficacement et à long terme sur le problème de la pauvreté et de l'exclusion implique de se situer non seulement dans un espace national, mais également dans un contexte international.

Si, à court terme, des mesures peuvent être mises en place ponctuellement et avoir une certaine visibilité, s'attaquer aux problèmes de base et aux causes profondes, c'est repenser le fonctionnement d'un système qui génère ces phénomènes à quelque niveau que ce soit, politique, socio-économique, culturel et religieux.

Les recommandations que nous nous permettons de formuler se situent davantage au niveau du long terme, dans le cadre d'une vision globale.

Étant donné la nouvelle répartition démographique, il semble que les actions prioritaires à développer doivent se concentrer sur le périurbain et le développement de villes intermédiaires.

Miser sur une politique régionale

– *Développer des villes de moyenne importance pour qu'elles deviennent économiquement et socialement autonomes.*

Au plan économique

– Développer les spécificités locales (artisanat, agriculture...).
– Créer des petits centres de formation adaptés à ces spécificités.
– Favoriser l'implantation de petites unités de production.
– Aider à la délocalisation des unités industrielles pour créer des emplois et retenir une main d'œuvre plus proche de son milieu d'origine, ce qui lui permettrait de maintenir un contact, donc d'être moins isolée.

Au plan social

– Développer les filières de formation professionnelle adaptées à la zone afin que les lauréats puissent trouver un emploi dans une zone proche de leur lieu d'origine.
– Développer les infrastructures en suffisance pour créer des lieux de vie qui incitent les gens à se fixer.

Désenclaver le rural isolé

Les villages isolés sont à moyen terme appelés à se vider de leurs habitants, l'exode rural étant un phénomène irréversible. Il ne nous semble pas prioritaire d'y faire de gros investissements.

De ce fait il nous semble plus approprié d'en faciliter l'accès pour permettre aux habitants de pouvoir se rendre dans les douars plus proches des axes routiers pour avoir accès aux centres de santé ou à d'autres services.

Concernant les écoles, partant de notre modeste expérience de terrain, il serait plus profitable de fermer les écoles des villages les plus enclavés où les enseignants sont absents une grande partie de l'année et d'établir un ramassage scolaire (à voir avec les communes en partenariat avec le MEN) pour opérer des regroupements de classe dans les douars les plus proches qui bénéficient déjà des infrastructures de base (eau courante, électricité, centre de santé ou dispensaire).

Des cantines pourraient être créées pour permettre aux enfants des douars les plus éloignés de déjeuner sur place ou de pouvoir apporter leur repas.

La fréquentation des enseignants et des élèves devrait en être renforcée d'autant que les inspecteurs pourraient se déplacer plus fréquemment, assurant ainsi un soutien aux enseignants.

Opter pour un développement humain durable, c'est donner à tout individu la possibilité d'avoir un espace de vie et les moyens nécessaires qui lui permettent de se réaliser dans la dignité.

Références bibliographiques

ABDELKADER BAÏNA Le système de l'enseignement au Maroc, Éditions Maghrébines,1980.
ABDALLAH LAROUI Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain, Maspero.
ROBERT CASTEL Les métamorphoses de la question sociale Fayard, 1995.
R. CASTEL C. HAROCHE Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi, Fayard 2001.
NORBERT ELIAS Logiques de l'exclusion, Fayard 1965.

BRONISLAW GEREMEK La potence ou la pitié Gallimard, 1968.
PHILIPPE SASSIER Du bon usage des pauvres ; Fayard, 1990.
SERGE PAUGAM L'exclusion :l'état des savoirs (collectif) 1996.
GEORG SIMMEL Les pauvres Puf 1998.
OMAR BENDOUROU Libertés publiques et État de droit au Maroc Friedrich Ebert 2004.
OLIVIER MAZEL L'exclusion, le social à la dérive Le Monde Éditions 1996..
AMARTYA SEN Un nouveau modèle économique.
MICHELE KASRIEL Libres femmes du Haut-Atlas L'Harmattan 1989.
FRANCOISE NAVEZ BOUCHANINE Les interventions en bidonville au Maroc 2002.